

Cachet de l'agence TCL :

## JUSTIFICATIF DONNANT DROIT A UN ABONNEMENT SOLIDAIRE 1 REDUIT

## **POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

A remettre impérativement à l'élève

	Directeur de l'Etablissement scolaire,
certifie que l'élève :	Prénom :
	Prenom:
	nune :
scolarisé dans mon établissement :	
☐ bénéficie d'une bourse scolaire nationale du se	econd degré pour l'année <b>2023/2024</b>
	s où l'élève boursier du Second degré N'A PAS RECU la notification
d'attribution de bourse de l'Inspection Académiq	
☐ bénéficie d'une bourse scolaire départementa	•
☐ relève d'un enseignement spécialisé de l'Educa	ation Nationale (cocher les mentions nécessaires):
<ul> <li>SEGPA (Section Enseignement Général</li> </ul>	l et Professionnel Adapté)
<ul> <li>ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion</li> </ul>	n Scolaire)
<ul> <li>IME (Institut Médico- Educatif)</li> </ul>	
<ul> <li>ITEP (Institut Thérapeutique Educatif e</li> </ul>	et Pédagogique)
Fait à	
Le	
Le	
Signature of cache	to de Director and a Metal Director and
	IT ALL L'HECTEUR AS L'ETANISCEMENT
Signature et cache	et du Directeur de l'Etablissement
Signature et cache	et du Directeur de l'Etablissement
Signature et cache	et du Directeur de l'Etablissement
Signature et cache	et du Directeur de l'Etablissement
Signature et cache	et du Directeur de l'Etablissement
	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b>
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement :	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> <u>Abonnement réglé par prélèvement automatique</u> :
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement : muni de ce justificatif	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement : muni de ce justificatif de la carte Técély	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement : muni de ce justificatif	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédui pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement : muni de ce justificatif de la carte Técély	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement : muni de ce justificatif de la carte Técély	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique:  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire entre le <b>10</b> et le <b>25</b> du mois en cours
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL  bonnement réglé à l'année ou mensuellement :  muni de ce justificatif  de la carte Técély  et d'un relevé d'identité bancaire  Les demandes de régularisation effectuées au-de	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédu pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire entre le <b>10 et le 25 du mois en cours</b> delà du <b>30 juin 2024</b> feront l'objet d'une retenue de 5 € pour frais de
n abonnement plein tarif a été souscrit par prélèver représentant légal doit se présenter en agence TCL bonnement réglé à l'année ou mensuellement :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire	ment automatique alors que l'élève peut bénéficier d'un tarif rédui pour régulariser sa situation avant le <b>30 juin 2024.</b> Abonnement réglé par prélèvement automatique :  muni de ce justificatif de la carte Técély et d'un relevé d'identité bancaire entre le <b>10 et le 25 du mois en cours</b> delà du <b>30 juin 2024</b> feront l'objet d'une retenue de 5 € pour frais de